

puis-je être expulsé de logement conjugal appartenant a mon époux après divorce?

Par Babka, le 17/02/2019 à 02:43

Bonjour,

Puis-je être expulsée du logement conjugal appartenant à mon époux, après divorce ?

Mon époux a quitté domicile conjugal lui appartenant suite à la succession depuis plus de 2 ans. Il s'acheter un appartement dans lequel il a déménagé.

Nous avons un contrat de mariage séparation de bien.

Logement m'avait été attribué par le tribunal pendant l'instance de divorce.

Je n'ai pas de revenus ni suffisants, ni régulier, ni les moyens de acheter un logement.

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien Cordialement.

Par youris, le 17/02/2019 à 09:34

bonjour,

après le divorce, ce n'est plus le domicile conjugal.

si le juge vous a attribué la jouissance de ce logement uniquement pendant la durée de la procédure de divorce, le divorce ayant été prononcé, vous n'avez aucun droit à rester dans le logement appartenant à votre ex-mari.

Dans ces conditions, vous risquez effectivement l'expulsion.

si vous n'avez pas les moyens d'acheter un logement, vous pouvez envisager la location y compris celui de votre ex-mari.

aviez-vous demandé une prestation compensatoire?

salutations